DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202405D028

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg en Bresse

VILLARS LES DOMBES

Date de la séance :
29 Mai 2024

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 21
Absents : 6
Votants : 27

Date de la convocation :
23 Mai 2024

Domaine Administration générale
Pour : 26
Contre :
Abstention :1

L'an Deux Mil vingt-quatre le 29 Mai, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU - F. MARÉCHAL– I. DUBOIS - M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON – E. JACQUAND – C. VALET– J. BERTHET - A. DUPERRIER – D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET –J.SAINT PIERRE - I. VAURES -S. CLOUPET - C. SEMINARA - S. GUEDON - F.CANARD – S. BAUDIN- P. NOBLET

ABSENTS :
M. D.VENET a donné pouvoir à I. VAURES
M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET
V. PEYROL a donné pouvoir à C. SEMINARA
S. ROGNARD a donné pouvoir à S. GUEDON
D. SEBAI a donné pouvoir à P. LARRIEU
J.LIENHARDT a donné pouvoir à P. NOBLET

Objet : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE COMMUNES ET COMMUNAUTES : CREATION OU GESTION D'UN SERVICE : ETUDE DE FAISABILITE D'UN RESEAU DE CHALEUR

La Communauté de Commune de la Dombes envisage la création d'un réseau de chaleur pour alimenter le centre aquatique intercommunal Gisèle Baconnier. La Commune de Villars les Dombes souhaite profiter de cette opportunité pour étudier, la faisabilité, par extension, d'un réseau de chaleur alimentant à minima le projet Haissor, le futur projet SDIS et d'éventuels d'autres sites sur son territoire. La mutualisation des moyens humains étant de nature à optimiser les services, la Commune souhaite confier à la Communauté de Communes de la Dombes en prestation intégrée de service le suivi et la réalisation des études de faisabilité de ce projet de réseaux de chaleur.

Une commission mixte de trois membres désignés par la Communauté et de trois membres désignés par la Commune se réunira, au moins une fois par an, pour faire le point sur la gestion du service.

Il convient par conséquent de procéder à la signature de la convention, ci-annexée, définissant l'étendue de la prestation et les modalités d'exécution de cette dernière. Il est précisé que cette prestation est prise en charge gratuitement par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (I. Dubois ne prend pas part au vote)

- **APPROUVE** les modalités de la convention ci-annexée, par laquelle la Commune de Villars les Dombes entend confier la création du service d'étude technique de faisabilité d'un réseau de chaleur à la Communauté de Communes de la Dombes.
- **AUTORISE** le Maire, ou son adjoint à signer la convention relative à cette prestation.
  - **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents se rapportant au dossier
  - **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024

Le 30 Mai 2024,
Le Maire,
Pierre LARRIEU